



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 40271

Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés budgétaires qui se posent à certaines communes du département du Nord qui risquent d'entraîner la fermeture de leurs piscines municipales dans les mois à venir. De telles décisions seraient préjudiciables à l'intérêt des populations de ces communes et plus particulièrement aux enfants des classes primaires et secondaires. Sachant que l'apprentissage de la natation est inscrit dans le programme du service public de l'éducation nationale par circulaire du 27 avril 1987, et que cet apprentissage permet à l'enfant d'avoir l'autonomie suffisante pour se sauver de la noyade, mais aussi de sauver l'autre par l'apprentissage du sauvetage, il apparaît inconcevable qu'un enfant vivant dans l'une des communes concernées ne puisse avoir les mêmes chances et la même qualité d'enseignement qu'ont pu avoir les autres élèves les ayant précédés. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de donner à ces communes en difficulté budgétaires les moyens financiers leur permettant de faire fonctionner leurs piscines publiques et de remplir ainsi leur mission d'intérêt général.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque les difficultés budgétaires rencontrées par certaines communes du département du Nord, qui pourraient, selon lui, provoquer la fermeture de leurs piscines municipales. Il souhaite connaître, par ailleurs, les aides financières éventuelles que l'État pourrait leur accorder pour faire face à cette situation. La décentralisation a notamment eu pour conséquence sur le plan financier de tendre à la suppression des subventions spécifiques versées par l'État pour privilégier la globalisation des aides. Cette situation n'interdit toutefois pas la possibilité pour l'État de soutenir, par un financement résiduel, les efforts en matière d'investissement menés par les petites communes. Tel est ainsi le cas grâce aux fonds versés au titre de la dotation globale d'équipement. Par ailleurs, les difficultés financières de certaines communes, liées à l'insuffisance de leurs ressources ou au poids de leurs charges, font l'objet d'une attention particulière de l'État comme le démontre l'adaptation récente des règles de répartition de certains concours financiers tels que le Fonds national de péréquation et la dotation de solidarité urbaine.

Données clés

Auteur : [M. Lazaro Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40271

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3337

Réponse publiée le : 18 novembre 1996, page 6042